

Autour de Lézignan-Corbières : la question des énergies renouvelables interpelle le conseil communautaire



Le conseil communautaire a eu lieu mercredi soir au château de Boutenac. / A.C.

Publié le 18/12/2025 à 15:29

Arnaud Chabé

Lors du conseil communautaire qui s'est tenu mercredi soir au château de Boutenac, les élus ont validé le Plan climat-air-énergie territorial. Un document inscrit dans la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixant pour objectif de tendre vers une économie bas carbone et durable. Avec une interrogation majeure : où, jusqu'où, et à quelle échelle développer les énergies renouvelables ?

"Il faut que l'on se positionne rapidement avant que ça devienne l'anarchie complète !" Maire de Talairan, Cédric Malric a répondu favorablement, mercredi soir, au château de Boutenac où se tenait le conseil communautaire, à la proposition d'André Hernandez, président de la Communauté de communes de la région lézignanaise Corbières-Minervois (CCRLCM). En l'occurrence, la nécessité d'organiser une réunion qui permettra de définir une stratégie sur l'accueil des projets de production d'énergies renouvelables, qu'ils soient éoliens et, surtout, photovoltaïques : "Comme vous, je m'inquiète, soufflait le président. Avant, on voyait surgir des projets de parcs agrivoltaïques d'un hectare et demi, aujourd'hui, ce sont 30 à 40 hectares. Ça interroge. Les parcs photovoltaïques fleurissent partout. Il faut que nous nous rencontrions pour définir des règles entre nous. Accepte-t-on ces projets agrivoltaïques de 40 hectares ? Peut-on mettre des parcs photovoltaïques partout ?"

Des questions qui rappellent également la "participation du public" lancée par la préfecture portant sur "le projet de décision d'approbation du document encadrant le développement des installations photovoltaïques au sol". Un document qui a ramené la surface pouvant accueillir ces projets de 4 668 à 1 400 hectares sur le département : "Il faut ensemble discuter des zones que l'on privilégie, faire un choix en fonction des terres qui sont affectées. Parce que là, les projets fleurissent de partout", soulignait encore André Hernandez.

L'impression d'avoir des vautours au-dessus de nos têtes

Un argument repris par Cédric Malric : "Les porteurs de projets recensent les parcelles et envoient des courriers aux propriétaires. J'en ai personnellement un : pour une surface de 70 ares, il m'est proposé jusqu'à 13 780 € par an pendant 40 ans. J'ai pas mal de personnes qui m'appellent pour savoir si c'est une supercherie ou pas... On a parlé de nos Corbières pendant l'incendie, il ne faudrait pas que, demain, elles deviennent un lac de miroirs au profit de promoteurs qui n'ont rien à faire de notre territoire. Dans une période de désarroi qui touche l'agriculture, j'ai l'impression d'avoir des vautours au-dessus de nos têtes qui attendent que certains agriculteurs ne soient plus en forme financière pour arriver".

La question des énergies renouvelables faisait partie des 22 fiches action du Plan climat-air-énergie territorial que les élus ont validé lors du conseil communautaire. Ce document s'inscrit dans la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixant notamment pour objectifs une réduction de la consommation des énergies de 50 % d'ici 2050 permettant de tendre vers une économie bas carbone et durable à l'échelle de la France. Parmi les autres actions prévues, citons l'amélioration de la qualité de l'air "pour réduire l'exposition des populations aux polluants atmosphériques" ; la réduction de la consommation énergétique du patrimoine public et l'amélioration du confort thermique ; la promotion d'une gestion économe de l'eau ; la désimperméabilisation des sols et la végétalisation de l'espace public ; l'encouragement des animations et des actions de sensibilisation autour de la biodiversité pour les acteurs du territoire (grand public, scolaire, gestionnaires, élus, ...) ; le développement d'une agriculture bio et de qualité pour tendre vers l'autonomie alimentaire en Corbières et Minervois... Liste non exhaustive.

Au cours de ce conseil communautaire, un hommage a été rendu à Alain Maillac, maire de Boutenac qui ne se représentera pas aux élections municipales de mars prochain.